



**PROJET DE RÈGLEMENT (2026)-102-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102  
CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT À LA MIXITÉ OBLIGATOIRE SUR LA RUE  
LÉONARD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du **XX XXXXX** 2026;

**Le conseil décrète les modifications suivantes au Règlement (2008)-102 concernant le zonage :**

**1. Modification de l'article 1585 (Règle de mixité des usages)**

L'article 1585 est modifié par l'ajout à la fin premier alinéa des termes :

« La mixité n'est pas obligatoire si le bâtiment abritant l'usage de la classe « Habitation (H) » est situé en bordure de la rue Léonard (entre la rue Lalonde et la route 117). ».

**2. Modification de la table des matières**

La table des matières est modifiée afin de tenir compte du présent règlement.

**3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal De Bellefeuille  
Maire

Claudine Fréchette  
Greffière

Adoption du projet	2026-01-19
Avis de l'assemblée publique	
Assemblée publique	
Avis de motion	
Adoption du second projet	
Avis public aux PHV	
Délai pour demande d'approbation des PHV	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (Certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES  
(article 357 LCV)**

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXXX** 2026.

Pascal De Bellefeuille  
Maire

Claudine Fréchette  
Greffière